

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 07 décembre 2021

Étaient présents: Marc PERRIN, maire, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Denis LAUFERON, Thérèse PERRARD

Excusés : Jean-Georges MONERAU, Grégory SIROU (pouvoir à Martine GENTIL), Philippe PERRUCHET (pouvoir à Danièle JEANGUYOT), Anne-Sophie AUROUSSEAU (pouvoir à Marc PERRIN)

Marc PERRIN présente le compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

I / DELIBERATION FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2021

Marc PERRIN informe le conseil que la commune a dépassé le montant du droit de tirage pour la voirie 2021 à hauteur de 3 390,39 € pour l'achat de point à temps. Il convient de reverser cette somme à la communauté de communes sous forme d'un fonds de concours. Le conseil autorise le maire à prendre une délibération à cet effet.

II / LOCATION ANCIENNE GENDARMERIE

Marc PERRIN présente une demande de M. SMITS et Mme DE JONG qui souhaitent louer le grand logement vacant de la gendarmerie. Actuellement logés dans un gîte, le couple est à la recherche d'un bien à acquérir. Le conseil donne un avis favorable à cette demande.

III / TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Le conseil avait donné son accord pour le changement de la cabine de douche du grand logement de la gendarmerie.

Deux devis ont été reçus pour installer un bac à douche avec parois :

- Société Evrard : 4 387,52 HT
- Entreprise Aulard : 3 258,44 HT

Le conseil donne son accord pour l'entreprise Aulard.

Deux devis ont été reçus pour le gainage de la cheminée d'un logement de la gendarmerie :

- Société Evrard : 1 891,08 €
- Entreprise Aulard : 1 200,71 €

Le conseil donne son accord pour l'entreprise Aulard.

Marc PERRIN informe le conseil que la subvention DETR sollicitée pour le changement des portes extérieures du logement de la poste et des fenêtres et portes du logement à rénover à la gendarmerie, a reçu un avis favorable de la préfecture à hauteur de 40 % soit 2 838 €.

DIVERS

- La décoration du sapin de Noël et de la bascule se fera le 11 décembre.
- L'entreprise Balland a transmis un devis pour la réfection de la chape de l'église : 4 655,11€ TTC. Le conseil autorise le maire à signer ce devis.
- Les administrés peuvent désormais transmettre leurs demandes d'autorisation d'urbanisme par mail. La commune se voit dans l'obligation d'acquiescer un logiciel spécifique. Le SIEEEN propose ce service pour 161€ (111€ de droit d'entrée et 50 € de redevance annuelle). Le conseil donne son accord pour cette prestation avec le SIEEEN.
- La communauté de communes propose une subvention de 40 % pour financer l'acquisition d'un logiciel pour la numérisation du cimetière (sans précision du coût initial). La commune ayant établi un état des lieux précis des emplacements et disponibilités du cimetière, le conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition.
- Dépenses avant le prochain vote du budget : la loi précise que jusqu'à l'adoption du prochain budget le maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil donne son accord, une délibération sera prise en ce sens.
- La cérémonie des vœux aura lieu le 08 janvier 2022, si le contexte sanitaire le permet.

Pour extrait conforme,
Le Maire,